

LUNDI 14 OCTOBRE

COMMISSION CULTURE & RURALITÉ

Séance 1

Compte rendu

LIEU : Salles des fêtes de Barbizon, Place Marc Jacquet, 77630 BARBIZON

HORAIRE : 15h-17h

Mise à disposition de navette pour se rendre à Barbizon :

**Départ à 14h30 de la gare RER de Melun (rendez-vous à la place Gallieni, en face de la gare, à 14h15)**

**Retour à 17h de Barbizon jusqu'à la gare RER de Melun.**

#### DEROULÉ DE LA SÉANCE:

- **14h30** : Départ du bus de la gare de Melun jusqu'à Barbizon.
- **15h** : Début de la conférence à la salle des fêtes (place Marc Jacquet) avec les interventions de Philippe DOUCE, Maire de Barbizon (77) ; Jacques DROUHIN, Maire de Flagy (77) ; Yves SALMON, conseiller du CESER, Jean ABITEBOUL, Maire la Houssaye-en-Brie (77) ; et Bernard METRANVE, artiste. Puis échange avec les élus.
- **16h** : Visite du musée de Ganne.
- **17h** : Départ de Barbizon pour rejoindre la gare de Melun.

#### REFERENTS :

**Monsieur Philippe DOUCE**, maire de Barbizon (77)

**Madame Laurence LELARGE**, Ajointe au maire de Médan (78)

**Madame Odile SEGURET**, Adjointe au maire de Vincennes (94)

**Monsieur Jacques DROUHIN**, Maire de Flagy (77)

**Monsieur Marc ROBERT**, Maire de Rambouillet (78)

## SUJET

### Décentralisée en Seine-et-Marne : La culture au service du développement des territoires ruraux

#### OBJECTIFS :

- Visite de la commune de Barbizon qui a mis en place une politique culturelle en faveur des artistes peintres.
- Echanger sur les dispositifs existants pour dynamiser les territoires ruraux grâce aux politiques et événements culturels.

#### TEXTES DE REFERENCES :

- Rapport et avis n°2015-16 du 10 décembre 2015, « Favoriser l'accès des Franciliennes et des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle<sup>1</sup> » du CESER.
- Avis n°2019-04 « Les moyens de lutter contre les disparités territoriales en matière d'accès à la culture<sup>2</sup> » du CESER.

#### CONTEXTE/ACTUALITE :

L'avis du Conseil Économique, Social et Environnementale régionale d'Ile-de-France (CESER), publié en mars 2019, intitulé « *Les moyens de lutter contre les disparités territoriales en matière d'accès à la culture* », fait le constat que « les « zones blanches » culturelles de la région Ile-de-France se situent dans les territoires ruraux et c'est à ces territoires que doivent s'intéresser dorénavant les politiques publiques culturelles ».

Pour le CESER, une zone blanche « ne signifie pas seulement l'absence d'équipement culturel mais, au-delà, souligne un niveau d'équipement insuffisant, des structures vieillissantes ou parfois fermées ou encore des sites culturels désertés car inadaptés à la population de ce territoire ».

Il préconise de favoriser l'implantation de médiathèques ou bibliothèques dans au moins chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et de favoriser plutôt les projets que les lieux dédiés à la culture, c'est-à-dire en en rénovant ou convertissant des lieux non dédiés (comme les collèges et lycées qui pourraient ouvrir leur porte hors du temps scolaire).

Depuis quelques années, l'Etat a mis en place des parcours labellisés en Ile-de-France comme les « Routes du patrimoine » (actuellement on en compte 12) destinées à faire découvrir le patrimoine de l'artisanat et de l'art francilien ; mais aussi les « Villes et pays d'art et d'histoire » (il y en a 10) afin de faire découvrir des sites patrimoniaux franciliens.

En Seine-et-Marne, c'est environ 270 000 Seine-et-Marnais qui font de longs trajets en voiture pour accéder à une bibliothèque.

Début 2019, le Département de Seine-et-Marne a élaboré un « Schéma de la lecture publique », estimé à 7 millions d'euros, afin d'inciter les intercommunalités et les communes à

---

<sup>1</sup>. Source : <https://www.ceser-iledefrance.fr/travaux/favoriser-l-acces-franciliennes-franciliens-a-l-ensemble-de-l-offre-culturelle>

<sup>2</sup>. Source : [https://www.ceser-iledefrance.fr/sites/default/files/travaux/avis\\_ccc\\_deserts\\_culturels\\_20190315\\_web.pdf](https://www.ceser-iledefrance.fr/sites/default/files/travaux/avis_ccc_deserts_culturels_20190315_web.pdf)

LUNDI 14 OCTOBRE

COMMISSION CULTURE & RURALITÉ

Séance 1

Compte rendu

développer des équipements de lecture publique et pour que chaque Seine-et-Marnais ait accès à une bibliothèque à moins de 15 minutes de chez lui<sup>3</sup>.

Les villes de Flagy et Barbizon ont su développer et mener elles-mêmes leur politique culturelle, ce qui a participé au développement économique de leur commune

LES INTERVENANTS :



**Philippe DOUCE, Maire de Barbizon (77)**

Retraité de la fonction publique, Philippe DOUCE a été élu maire de Barbizon en mars 2014.



**Jacques DROUHIN, Maire de Flagy (77)**

Ingénieur chargé de développement local à la retraite, Jacques DROUHIN est Maire de Flagy depuis 2008. Président jusqu'en 2016 de l'ex-communauté de communes du Bocage Gâtinais, il est actuellement à la tête de l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne (AMR 77) et du projet de Parc Régional du Gâtinais.



**Yves SALMON, Personnalité qualifiée environnement et développement durable au Conseil Économique, Social et Environnementale régionale d'Ile-de-France (CESER)**

Au sein du CESER, Yves SALMON est rattaché aux commissions « Budget et finances » et « Culture et communication ».

En mars 2017, il a été rapporteur de l'avis du CESER portant sur « *Pour une politique ambitieuse de la Région Ile-de-France en faveur de la filière forêt-bois* ».

<sup>3</sup>. Source : <https://objectifgrandparis.fr/bibliotheques-la-seine-et-marne-a-la-chasse-aux-zones-blanches/>



**Jean ABITEBOUL, Maire de Houssaye-en-Brie (77)**  
Gérant d'une société, Jean ABITEBOUL est maire de la Houssaye-en-Brie (77) depuis 2008.

LISTE DES PARTICIPANTS :

Nom	Prénom	Commune	Fonction
DELACOURT	Isabelle	Savigny-le-Temple	Adjointe au maire
LASSARRE	Christophe	Moussy-le-Neuf	Conseiller municipal

POINTS À RETENIR :

- Il ne faut pas se contenter des structures ou politiques culturelles déjà en place. L'histoire culturelle d'une commune fait partie de son **identité**, mais il faut aussi innover.
- Il ne faut pas mélanger culture de proximité et tourisme. La culture de proximité se doit d'être sensorielle et accessible.
- Importance de **l'innovation** pour attirer les habitants de la commune et des alentours (comme le *Festi'val Bri'art* qui s'appuie des amateurs pour monter les spectacles ; les poèmes qui sont racontés aux oreilles des enfants de la Houssaye-en-Brie lors des cours ; peindre les poteaux électriques ou autoriser les habitants à végétaliser les trottoirs communaux à Flagy).
- Faire un **travail** de coordination avec les associations culturelles, les écoles ou les artistes en allant vers eux et leur proposer de participer, voire d'organiser, l'action culturelle de la commune. L
- La culture est un facteur essentiel pour dynamiser le territoire rural en agissant sur **l'économie** (maintient des commerces de proximité), **l'environnement** (les habitants s'approprient la culture et l'espace) et la **cohésion sociale** en créant du lien entre les citoyens.

## CONCLUSIONS ET POSITIONNEMENT DES ELUS

- Création et installation d'un **QR Code** à l'entrée des villages pour connaître l'histoire et les évènements culturels.
- Il faut **faire du terrain et aller à la rencontre des artistes** pour dynamiser l'offre culturelle du village et faire adhérer les habitants au projet.
- Le succès des événements tient en partie d'un **travail important réalisé en amont avec les écoles.**
- Les **agglomérations ou communautés de communes** doivent se saisir des politiques culturelles et en faire une de ses compétences, notamment pour obtenir davantage de financements.
- **Créer des assises de la culture** dans chaque département pour amplifier le phénomène dans les territoires ruraux.
- **Les communes rurales manquent d'ingénierie** pour développer des projets culturels d'envergure et stratégiques pour le territoire.